



**Le Maire de la Ville de Clermont-Ferrand,
Président du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- Vu** Le code général de la fonction publique,
- Vu** Les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,
- Vu** La situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- Vu** L'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 18 octobre 2021 après avis du Comité Technique en date du 15 octobre 2021,

ARRETE :

B suivant : Au titre de l'année 2022, le tableau d'avancement des agents de la Catégorie

REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE TERRITORIAL:

Monsieur **Lionel COMBES**, Rédacteur principal de 2^e classe titulaire

Part femmes/hommes agents promouvables : 50% femmes-50% hommes
Part femmes/hommes agents promus : 100% hommes

Fait à Clermont-Ferrand, le 26 octobre 2022.

Pour le Président et par délégation,



La Vice Présidente,

Nicaise JOSEPH